
CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 15 DECEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Le 15 décembre 2016, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 09 décembre 2016.

Date d'affichage de la convocation : 09 décembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 16 décembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Vanessa **LABROUSSE**, Alban **LE ROUX**.

Avaient donné procuration : Oliver **BAILLOT** à Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Sandrine **JACQ** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Yann **CASTELOOT** à Alban **LE ROUX**, Nicole **SEGALEN** à Gérald **GUÉGUEN**.

Absent : Gilles **GAUTHIER**

Secrétaire de séance : Alban **LE ROUX**.

Assistait également : Annie **SALIOU DGS**.

Le compte rendu de la séance du 27 octobre est approuvé à l'unanimité.

1. **Tarifs 2017** :

Monsieur Jacques **AUTRET** présente les tarifs proposés en commission des Finances. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide une augmentation des tarifs de 1%. Concernant l'Île Louët, les tarifs sont fixés pour 2018 avec une augmentation de 5%.

LOCATION SALLES	2017
Location salles Mairie	
Mairie grande salle (carantécois)	163,00
Mairie grande salle (extérieurs)	247,00
Mairie salle des mariages (carantécois)	136,00
Mairie salle des mariages (extérieurs)	198,00
Réunion de syndicat de copropriété	96,00

Club House Base Nautique	
Associations nautiques Carantec	Gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	621,00
Associations Carantec	434,00
Foyer pour tous	
journée jusqu'à 22 h (carantécois)	163,00
Après-midi (goûters.....) (carantécois)	75,00
Salle de l'Etoile	
particulier/jour	131,00
particulier/jour avec chauffage	185,00
Réunion entreprise	373,00
Location association locale/jour	Gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	27,00
Salles du Centre Socioculturel	
Forum jusqu'à 20 h00 (carantécois)	109,00
Forum jusqu'à 20 h00 (extérieur)	149,00
Forum jusqu'à minuit (carantécois)	173,00
Forum jusqu'à minuit (extérieur)	225,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	136,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	198,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	204,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	278,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	259,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	344,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	373,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	502,00
Réunion de syndicat de copropriété	96,00
Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)	107,00
Expositions	
mairie, ancienne école Callot / jour	4,60
salle Ile Louët / jour	5,70
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	17,80
Vitrines de Centre Socioculturel	
Artistes carantécois semaines touristiques	19,60
Artistes carantécois semaines non touristiques	12,20
Artistes non carantécois semaines touristiques	25,80
Artistes non carantécois semaines non touristiques	18,90
Location d'une salle par un professionnel	
Tarif au trimestre pour une activité par semaine	52,00
Location ancien Syndicat d'Initiative	
Tarif à la journée	9,30

MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ILE LOUET LOUET (tarifs votés N+2)	
Début de séjour le matin 10H	2018 (+5%)
1 journée - 1 nuit	333,00
2 journées - 1 nuit	439,00
2 journées - 2 nuits	551,00
début de séjour le soir 17H	
1 nuit	266,00
1 nuit -1 journée	333,00
2 nuits -1 journée	439,00
2 nuits - 2 journées	551,00
Location de l'appentis à la journée 10H - 18H	106,00
Montant de la caution	525,00
vente pétrole et mise à disposition du poêle par séjour	12,00
LOCATION DE MATERIEL	
Podium 1ère journée	116,00
Podium /jour supplémentaire	68,00
Scène mobile(la journée)	285,00
Frais de déplacement scène mobile:Tarif au km	1,18
Barrière / jour moins de 3 jours	1,18
Barrière / jour plus de 3 jours	0,60
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,34
Barnum 3m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	102,00
Barnum 4,5m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	153,00
Tables/jour	2,34
Chaise/jour	0,60
DROITS DE PLACE	
Marché	
Minimum de perception (moins de 8 m)	5,50
Minimum de perception avec branchement	8,80
Marchés /m linéaire/jour au-delà de 8 m	0,70
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	1,09
Echafaudage et divers/m ² /jour	0,25
Commerce ambulat période estivale : jour	3,27
Exposition vente/jour	64,51
Exposition vente 1/2 journée	44,82
Droit de place pour cabine de bain privée	43,76
Cirques/m ² /jour	0,50
manèges / jour	12,30
Club de plage Kelenn loyer mensuel charges comprises	295,80
DROITS DE PLACE TERRASSES	
Occupation à l'année/m ² /an	24,00
Occupation saisonnière/m ²	19,00

CABINES DE BAIN PLAGE DU KELENN	
tarif à la journée	5,00
Forfait 7 jours	20,00
Forfait 15 jours	38,00
Forfait 30 jours	76,00
Forfait 60 jours	141,00
ASSAINISSEMENT: RACCORDEMENT RESEAU	
Maison existante	621,00
Nouvelle construction	1193,00
Appartement dans immeuble neuf	379,00
Construction + de 10 appartements	281,00
Maison existante avec pompe	298,00
Nouvelle construction avec pompe	597,00
Appartement dans immeuble existant	281,00
<i>Avec passage du réseau dans la propriété</i>	
Maison existante	312,00
Nouvelle construction	621,00
Camping : Prime fixe d'assainissement/an/emplacement	16,00
Z.A. de Kérinec	
prix de vente du terrain viabilisé au m ² HT	31,00
CIMETIERE	
Concessions tombe pleine terre ou caveau	
15 ans	162,00
30 ans	285,00
50 ans	457,00
Concessions colombarium (cimetière du bourg)	
mise à disposition provisoire pdt 1 an (communal)	58,00
8 ans	166,00
15 ans	309,00
30 ans	618,00
Concession Caverne (cimetière de Kernus)	
15 ans	80,00
30 ans	142,00
50 ans	229,00
Caverne : vente	
4 urnes	335,00
Caveaux : vente	
Caveaux 6 places	1649,00
Caveaux 4 places	1457,00
taxe de dispersion des cendres	44,00
Plaque gravée jardin du souvenir	123,00
Concession perpétuelle apposition plaque jardin du souvenir	214,00

Prestations	
Creusement fosse simple 1 cercueil	76,00
Creusement fosse surcreusée 2 cercueils	112,00
Creusement fosse double 3 cercueils	128,00
Inhumation (Ouverture et fermeture de caveau)	225,00
Ouverture et fermeture de colombarium/Cavurne	53,00
Exhumation = ouverture + tarif par cercueil	68,00
Réduction= ouverture + tarif par cercueil exhumation+ tarif par cercueil réduction	68,00
Tarifs des boîtes à reliques	
grande	268,00
moyenne	179,00
petite	133,00
MAIN D'ŒUVRE	
heure de main d'œuvre	26,00
PORT	
Droit d'occupation pour le poste à essence	186,00
CORPS-MORTS	
Usager justifiant d'une adresse sur Carantec - Tarif annuel	
bateau jusque 4,99m	151,00
bateau entre 5 et 5,99m	196,00
bateau entre 6 et 6,99m	232,00
bateau 7m et plus	278,00
Usager ayant une adresse hors Carantec - Tarif annuel	
bateau jusque 4,99m	169,00
bateau entre 5 et 5,99m	216,00
bateau entre 6 et 6,99m	256,00
bateau 7m et plus	307,00
CORPS-MORTS VISITEURS (mutualisation)	
Semaine	51,00
Mois (du 1er au 31 août)	182,00
CORPS-MORTS PROFESSIONNELS	
moins de 5 m	150,00
moins de 6 m	195,00
moins de 7 m	231,00
plus de 7 m	278,00
PHOTOCOPIES	
Associations	0,16
TAILLE DE HAIES	
A concurrence de 2m de hauteur /ml	11,00
Au-delà de 2m de hauteur /ml	21,00

CENTRE AERE	
Journée complète	8,32
Demi-journée	4,57
Journée complète 2ème enfant et suivants	-10%
Demi-journée 2ème enfant et suivants	-10%
Transport enfants école-centre aéré le mercredi	1,53
Repas	3,64
GARDERIE ECOLE	
Prix de l'heure	1,54
Goûter	0,75
CANTINE : tarifs fixés par le collège	
formules 4j, 3j, 2j, 1j	en attente
repas occasionnel	tarifs
repas exceptionnel (non commandé)	collège
LOCAL JEUNES	
Cotisation Local Jeunes saisonnière	11,00
Cotisation Local Jeunes annuelle	21,00
Activités organisées par le local	
Classées 1	3,50
Classées 2	6,00
Repas	4,00
Sorties :	
Classées 1	6,00
Classées 2	11,00
Classées 3	16,00
Classées 4	21,00
pour les non-inscrits (prix + 2 €)	2,00
TICKETS JEUNES / ALSH 8-12 ANS	
Temps accueil 1h30 avant/après activité	1,52
repas	3,64
activités sans intervenant	3,50
activités avec intervenant	6,00
Sorties	
Classées 1	6,00
Classées 2	11,00
Classées 3	16,00
JARDIN DES MERS	
la demi-journée	22,00
les 5 demi-journées	105,00
Tarif dégressif pour le 2ème stage (frères et sœurs)	100,00
Tarif dégressif pour le 3ème stage (frères et sœurs)	95,00
Tarif dégressif à partir du 4ème stage (frères et sœurs)	90,00

Tarif groupe inscrit par un centre de Loisirs : la demi-journée	17,00
MEDIATHEQUE	
Carantécois résident permanent adulte	17,00
Carantécois résident permanent couple	29,00
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	Gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	8,00
Etudiant et demandeur d'emploi	10,00
Abonnement collectivités	29,00
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	5,00
Touriste résident occasionnel -18 ans/semaine	4,00
Touriste résident occasionnel caution	59,00
Commune extérieure	20,00
Commune extérieure couple/an	36,00
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	Gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	8,00
Photocopies noir et blanc	0,20
Amende de retard restitution livre	3,00
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	Gratuit
LOYERS	
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	412,00
Ancien syndicat d'initiative : prix par jour	9,30
Logement rue Joseph le Foll (Local des Douaniers)	62,00
Charges d'électricité et eau dans logements saisonniers/mois	42,00

2. A la demande de la CAF création de tarifs dégressifs pour les services Enfance et Jeunesse :

Madame Léonie SIBIRIL expose :

Considérant que la modulation des tarifs permet l'accessibilité de toutes les familles aux différents services, la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier, impose à l'ensemble des communes qui n'auraient pas déjà mis en place des tarifs dégressifs en fonction des revenus des familles et donc, des quotients familiaux, de les mettre en place en 2017, dernier délai.

A défaut, les aides financières perçues chaque année ne seraient pas reconduites. Pour mémoire Carantec perçoit chaque année environ 30 000 € au titre du contrat enfance jeunesse et 30 000 € dans le cadre des conventions de prestations de service.

A Carantec, le choix ayant été fait, jusque-là, d'un tarif plutôt bas pour toutes les familles, la mise en place de tarifs dégressifs n'avait pas été considérée comme une priorité, d'autant plus que l'aide sociale intervenait chaque fois que nécessaire.

Les Commissions Jeunesse et Sport et des Finances saisies de cette question ont envisagé différentes solutions.

Compte tenu des contraintes fixées par la CAF, qui impose des tarifs planchers et des écarts entre la première et la seconde tranche, les orientations prises sont les suivantes :

- Les tarifs les plus bas sont ceux du prix plancher de la CAF. Ils concerneraient 20 % des familles qui verraient leur facture diminuer,
- Les tarifs actuels seraient applicables aux familles de la tranche 2. Ils concerneraient 30 % des familles qui verraient leurs factures stabilisées,
- Les tarifs actuels seraient augmentés de 10 à 15% pour les familles de la tranche 3. Ils concerneraient 50 % des familles. Cette augmentation pouvant s'étaler sur 2 ou 3 ans.
- Un tarif plus élevé serait créé pour les enfants des communes extérieures.

Mr Alban LE ROUX souhaite intervenir :

« Nous avons bien compris lors du dernier conseil municipal après l'intervention de François qu'il ne nous fallait pas dire de mal de vos actions surtout en l'absence du maire. En conséquence, aujourd'hui, nous allons nous attacher à dire du bien, d'autant plus que le Maire est présent...

C'est le cas de cette mesure. Bien qu'elle ne soit pas totalement de votre fait, puisque tu l'as rappelé Jean Guy, c'est la CAF qui conditionne son aide à la mise en place de la progressivité des tarifs, force est de constater que nous devons saluer le travail de Léonie et des services pour avoir mis en place cette progressivité des tarifs, qui a pris du temps, notamment en commission à laquelle nous avons participé avec Vanessa, pour qu'elle soit la plus juste possible. Il n'est, en effet, jamais simple de toucher au portefeuille des familles.

Peut-être aurions-nous pu espérer davantage de tranches, mais le principe existe, c'est bien là l'essentiel.

Par ailleurs, contrairement à ce que tu as pu suggérer Jean Guy en commission des finances, où tu craignais qu'une telle augmentation pour les familles les plus aisées pouvaient les détourner des structures dédiées aux jeunes, nous pensons que cela n'aura pas d'effet sur leur présence au regard des tarifs pratiqués.

Au contraire, même si on ne parle pas de sommes extravagantes, cette dégressivité rendra un peu de pouvoir d'achat aux familles les plus modestes, et pourrait avoir un effet incitatif pour celles qui n'avaient pas inscrit leurs enfants. Nous rappelons que selon l'INSEE en 2010 il existait plus de 100 ménages qui vivaient sous le seuil de pauvreté à Carantec. Si cette mesure peut permettre d'ouvrir l'accès aux services jeunesse de 2 ou 3 enfants, cela sera déjà une victoire.

Dans tous les cas, nous resterons attentifs à l'évolution dans le temps de cette mesure que nous soutenons. »

Monsieur Le Maire fait part des réserves soulevées en commission, à savoir une distinction entre les familles qui payent des tarifs différents et la nécessité d'augmenter les tarifs par les familles de la tranche 3. Néanmoins, même pour ces familles les tarifs resteront plutôt plus bas que sur le territoire.

Sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré par 21 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- valide les orientations proposées par la Commission Jeunesse et Sport et la Commission des Finances,
- dit que les tarifs dégressifs seront votés en février 2017 pour une application au 1^{er} septembre 2017,

- sollicite une aide financière de la CAF à la commune, afin de permettre une mise en place progressive de l'augmentation pour les familles concernées par la tranche 3, sans perte de produits.

3. Approbation des tarifs voile scolaire :

Monsieur Le Maire expose :

Sur proposition de la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur l'augmentation de tarif proposée par Carantec Nautisme pour les séances de voile scolaire qui augmentent de 3% et passent de 16,30 € à 16,80 €.

L'objectif serait de se rapprocher en 3 ou 4 ans du tarif moyen indiqué par Nautisme en Bretagne et qui est de 18,50 €.

L'enveloppe consacrée à la voile scolaire est de l'ordre de 15 000 € par an pour 1 000 séances.

Monsieur Le Maire souligne le retrait du Département à partir de 2017.

Monsieur Gaël LE CLÉACH ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, Le Conseil Municipal valide le tarif proposé par l'école de voile pour les séances de voile scolaire, soit 16,80 €

4. Participation 2016 des communes aux activités nautiques du collège :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer les participations des communes qui scolarisent des élèves au collège des deux Baies pour l'année 2016, ainsi qu'il suit :

VOILE SCOLAIRE : PARTICIPATION DES COMMUNES 2016						
Nombre de séances collège	883	497 au Printemps 2016 + 386 à l'automne 2016				
Tarif par séance	16,30 €					
Coût	14 393 €					
Participation département/Séance	3 €					
Total Département	2 649 €					
Participation collège/séance	7,78 €					
Total collège	6 870 €					
Participation commune/séance	5,52 €					
Total communes	4 874 €					
Année 2016	Carantec	Taulé	Henvic	Locquénolé	Plouéan	Total
nombre d'élèves	126	84	45	17	16	288
à répartir : 4 874 €	2 132,38 €	1 421,58 €	761,56 €	287,70 €	270,75 €	4 874 €

5. Décisions modificatives budget Général :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver la décision modificative suivante afin d'ajuster les ouvertures de crédits à l'échéance réelle d'un emprunt à annuités constantes pour un prêt à taux variable contracté en 2004 et qui se termine en 2024. L'annuité est toujours la même mais en fonction du taux réel la commune rembourse plus ou moins de capital. En l'occurrence les taux étant bas l'échéance comprend moins d'intérêt et plus de capital.

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement

- 5 000 € à l'article 66111 - intérêt d'emprunt
+ 5 000 € à l'article 023 - virement à la section d'investissements

Dépenses d'investissement

+ 5 000 € à l'article 1641 – remboursement dette en capital

Recettes d'investissement

+ 5 000 € à l'article 0.21 – virement de la section de fonctionnement

6. Décisions modificatives budget mouillages :

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement

- 6 000 € à l'article 0.23 - Financement des Investissements
+ 6 000 € à l'article 6218 - Frais de personnel gestion

Dépenses d'investissement

- 6 000 € à l'article 2314 – Travaux aménagement zones mouillages

Recettes d'investissement

- 6 000 € à l'article 021 – Autofinancement des Investissements

7. Engagement des dépenses d'investissement 2016

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND et Conformément à l'Article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent. Cette délibération permet le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

8. Modification du tableau des effectifs suite à des promotions de grades :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour transformer :

- un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien suite à la réussite d'un agent au concours de catégorie B,
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel.

9. Signature du marché des assurances 2017-2021 :

Monsieur Le Maire expose :

Les contrats d'assurances arrivant à échéance fin 2016 une procédure de consultation a été lancée. Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 21 juillet 2016 et après analyse des offres en date du 05 octobre 2016 par la société PROTECTAS, conseiller en assurances de la commune, le Conseil Municipal est invité à retenir les propositions ci-dessous et à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

Lot N° 1 : Assurance Multirisques : Compagnie SMACL

Offre de base - Taux HT et primes TTC annuelles			Variante imposée n°1 Protection juridique personne morale	
Multirisques Franchise 300 €				
Taux €/m ²	Taux %	Prime TTC/an Euros	Taux %	Prime TTC/an Euros
0,29	0,45	11 411,66	Forfait	1 012,50

Lot N° 2 : Assurance flotte automobile et risques : Compagnie SMACL

Primes TTC annuelles (€)		
Offre de base	Variante imposée n°2	Variante imposée n°3
	Marchandises transportées	Auto-mission élus et collaborateurs
3 329,04	181,30	713,44

LOT N° 3 : Assurance protection juridique des agents et des élus : Cabinet SARRE ET MOSELLE / Compagnie CFDP

Primes annuelles €	
Prime HT par agent et par élu	Prime totale TTC
1,56	99,12

Sur proposition de Monsieur Le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient les propositions ci-dessus
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché

10. Signature du marché de travaux d'aménagement des zones de mouillages :

Monsieur Jean-Yves BRIANT expose :

Suite aux commissions d'appel d'offre des 07 et 24 novembre 2016, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société **BLM MARINE SERVICES** pour un montant de 122 402,45 euros HT comprenant la tranche ferme, aménagement du Clouet et du Roch Glaz – Pors Trez et les tranches conditionnelles, Varquez et Pen a Lann. L'entreprise retenue est la moins disante ce qui permet de maintenir les tarifs actuels. Les travaux sont programmés du 1^{er} février au 30 avril.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société BLM MARINE SERVICES.

11. Acquisition flotte 2017 de l'école de voile et demande de subvention :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, comme les années précédentes de reconduire l'enveloppe de 15 000 €.

Monsieur Gaël LE CLEACH informe que le projet d'acquisition définitif sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal. Le projet porte sur l'achat de grands catamarans et de planches à voile.

Monsieur Gaël LE CLEACH ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré par 21 voix pour, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- donner son accord pour reconduire en 2017 les crédits d'acquisition de la flotte destinée à l'école de voile. la participation restant à la charge de la commune est fixée à 15 000 €. Les autres financements proviennent des cessions de bateaux, des subventions du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire et des participations de Carantec Nautisme.
- l'autoriser à solliciter les subventions ; Le programme d'acquisitions est en cours d'élaboration et sera soumis à un prochain conseil municipal.

12. Financement du compresseur pour la plongée :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 1 abstention, Le conseil municipal donne son accord pour financer un compresseur d'occasion pour la plongée d'un montant de 13 000 € TTC et à solliciter une participation de Carantec Nautisme à hauteur de 50% du prix HT.

Monsieur Gaël LE CLÉCH n'a pas pris part au vote.

13. Avenant au contrat d'affermage avec SUEZ Eau France pour le service Eau Potable :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal l'autorise à signer un avenant au contrat d'affermage avec SUEZ Eau. Cet avenant prévoit, pour le service eau potable, comme convenu lors des négociations du contrat, que c'est la collectivité qui a la charge du renouvellement des branchements plombs et non le délégataire. Le dernier paragraphe de l'article 17.6 relatif aux branchements sera modifié ainsi qu'il suit :

« Le renouvellement de l'ensemble des branchements plombs sera réalisé par la collectivité. Leur nombre estimatif au 31 décembre 2013 est de 176 ».

14. Signature d'un Projet Urbain Partenarial pour un projet immobilier rue de la Chaise du Curé :

Monsieur Le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les dispositions contenues dans la loi SRU relatives à la facturation des raccordements électriques s'appliquent.

L'article L342-11 du Code de l'énergie prévoit que « la part de contribution correspondant à l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération reste due par la commune [...]».

Dans le cadre du Permis de Construire n° 029 023 1600041 déposé en date du 03-10-2016 pour la construction d'un immeuble collectif de 22 appartements et 2 de maisons individuelles à l'angle de la rue du Maréchal Foch et de la Chaise du Curé, une extension de 160ml de réseau HTA est nécessaire hors terrain d'assiette. ERDF a ainsi établi un devis estimatif de 16.254,56€ HT à la charge de la commune.

L'article L 332-15 du Code de l'urbanisme indique, quant à lui, que l'autorisation peut, avec l'accord du demandeur, rendre redevable le bénéficiaire du permis, du coût du raccordement aux réseaux sur voies ou emprises publiques, sous réserve que ce raccordement n'excède pas cent mètres et que les réseaux correspondent exclusivement aux besoins du projet.

Dans le cadre du Permis de Construire, l'extension est supérieure à 100ml (160ml).

Le coût de l'extension du réseau électrique de 160ml, nécessitée uniquement par la construction d'un immeuble collectif de 22 appartements et 2 de maisons individuelles, ne peut donc être répercuté que dans le cadre de la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) tel que prévu aux articles L332-11-3 et -4 du Code de l'urbanisme.

Le PUP est un outil financier qui a pour objectif de fixer les conditions de participations au financement des équipements publics.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- L'autorise à signer la convention de PUP qui prévoit que BARRAINE PROMOTION aura à sa charge la totalité du coût réel de l'extension du réseau électrique.

15. Demande DETR 2017 :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la DETR 2017 pour les travaux d'accessibilité de voirie en centre ville.

16. Rapport d'activité 2015 de Morlaix communauté :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2015 de Morlaix Communauté. Ce document est en ligne sur l'Intranet.

17. Désignation complémentaire des rues FFL et MFL :

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, afin de mieux identifier les rues des entrées de ville et d'éviter les confusions, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour désigner :

- La rue des FFL : rue des FFL route de la Corniche
- La rue des MFL : rue des MFL route d'Henvic

18. Désignation de la rue du lotissement du rond-point de Pen ar Guer :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour jusqu'à informations complémentaires.

19. Participation destruction nids de frelon :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la commune s'aligne sur Morlaix Communauté concernant les remboursements de destruction de nids de frelons, à savoir pas de prise en charge pendant l'hiver.

AFFAIRES DIVERSES

Marché de travaux du Cinéma : Information du conseil sur les entreprises retenues :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du cinéma l'Etoile.

Estimation des travaux : 420 000 € HT – Ecart par rapport à l'estimation : + 3,59%

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Démolitions	LIZIARD TP - Plouédern	16 130,00 €
2	Traitements parasites	SANTÉ BOIS – Gouesnou	15 486,00 €
3	Terrassements – Gros œuvre	PÉRAN - Plabennec	122 000,00 €
4	Charpente bois – Bardage	DILASSER - Plouigneau	29 426,00 €
5	Couverture – Zinc – Etanchéité	VASSELET-KERAUTRET - Pleyber Christ	39 516,72 €
6	Menuiseries Extérieures	RAUB PVC - Guilers	28 500,00 €
7	Menuiseries Intérieures Bois	TECHNIQUES ET BOIS - Guiclan	39 087,06 €
8	Doublages cloisons isolation	AX'NOVA - Plabennec	40 900,00 €
9	Revêtements de sols -Faïences	SALAUN - Guipavas	25 843 ,28 €
10	Peinture Revêtements muraux	LA LABORIEUSE – Morlaix	16 257,95 €
11	Plomberie – Chauffage	LE BOHEC - Plouvorn	41 971 ,30 €
12	Electricité	ARCEM – St Martin des Champs	19 941,56 €
TOTAL HT.....			435 059 ,87 €

Les travaux démarrent le 4 janvier 2017.

Accueil d'une famille de demandeurs d'asile :

Monsieur Le Maire rappelle que par une délibération du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de proposer de mettre à disposition d'éventuels demandeurs d'asile, les deux appartements communaux dans l'enceinte du collège. Il informe le Conseil Municipal qu'une famille avec 2 enfants (1 lycéenne et 1 collégienne) arrive demain.

Monsieur Le Maire informe qu'un conseil municipal aura lieu le jeudi 19 janvier à 18h30 pour la signature du marché de travaux voirie.

Monsieur Le Maire fait part des encouragements de la commune de Carantec à Armel LE CLEACH pour sa brillante participation au Vendée Globe ainsi qu'à Jérémie BEYOU et Jean-Pierre DICK. Il propose à Monsieur Gaël LE CLEACH de transmettre ce message aux intéressés.